

Annexe 1 : Formule de calcul forfaitaire du montant de référence des Garanties Financières

$$M = S_o [M_o + \alpha(M_1 + M_c + M_s + M_g)]$$

S_o = Coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion de chantier.

$$S_o = 1,1$$

M_o = Montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation.

$$M_o = Q_1(C_{TR}d_1 + C_1) + Q_2(C_{TR}d_2 + C_2) + Q_3(C_{TR}d_3 + C_3)$$

Q_1 = Quantité totale de produits et déchets dangereux à éliminer (en tonnes ou en litres)

Q_2 = Quantité totale de déchets non dangereux à éliminer (en tonnes ou en litres)

Q_3 = Pour les installations de traitement de déchets, quantité totale de déchets inertes à éliminer (en tonnes ou en litres)

C_{TR} : Coût de transport des produits dangereux ou déchets à éliminer

C_{TR} : Coût déterminés par le préfet sur proposition de l'exploitant

d : distance entre le site de l'installation classée et les centres de traitement ou d'élimination permettant la gestion des quantités Q_i

C_1 : coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des produits ou déchets

C_1 : Coût déterminés par le préfet sur proposition de l'exploitant

α = Indice d'actualisation des coûts

$$\alpha = (\text{Index} / \text{Index}_o) \times [(1 + \text{TVA}_R) / (1 + \text{TVA}_O)]$$

Index : Indice TP01

Index_o : Indice TP01 de Janvier 2011

$$\text{Index}_o = 667,7$$

TVA_R : taux de TVA applicable lors de l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant référence de la garantie financière

TVA_O : Taux de TVA applicable en janvier 2011

$$\text{TVA}_O = 19,6 \%$$

M_1 : Montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange

$$M_1 = \Sigma C_N + P_B \times V$$

Σ : Nombre de cuves

C_N : coût fixe relatif à la préparation et au nettoyage de la cuve

$$C_N = 2\,200,00 \text{ €}$$

P_B : prix du m² du remblai liquide inerte (béton)

$$P_B = 130 \text{ € / m}^2$$

V : Volume de la cuve en m³

M_c : Montant relatif à la limitation des accès au site (clôture, panneaux d'interdiction, ...)

$$M_c = P \times C_c + n_p \times P_p$$

P : périmètre de la parcelle occupée par l'installation classée et ses équipements connexes (en mètres)

C_c : Coût du linéaire de clôture

$$C_c = 50 \text{ € / m}$$

n_p : Nombre de panneau de restriction d'accès au lieu

n_p = Nombre d'entrée du site + (périmètre / 50)

P_p : prix d'un panneau

$$P_p = 15,00 \text{ €}$$

M_s : Montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement. Il couvre la réalisation de piézomètres de contrôles et les coûts d'analyse de la qualité des eaux de la nappe au droit du site.

$$M_s = N_p \times (C_p \times h + C) + C_o$$

N_p : Nombre de piézomètres à installer

C_p : Coût unitaire de réalisation d'un piézomètre (par m de piézomètre creusé)

$$C_p = 300 \text{ € / m de piézomètre creusé}$$

h : Profondeur des piézomètres (m)

C : Coût de contrôle et d'interprétation des résultats de la qualité des eaux de la nappe sur la base de 2 campagnes

$$C = 2\,000 \text{ € par piézomètre}$$

C_o : Coût d'un diagnostic de pollution des sols

Pour un site dont la superficie est <= 10 hectares

$$C_o = 10\,000 \text{ € TTC} + 5\,000 \text{ € TTC/hectare}$$

Pour un site dont la superficie est >= 10 hectares

$$C_o = 60\,000 \text{ € TTC} + 2\,000 \text{ € TTC/hectare au-delà de 10 hectares}$$

M_g : Montant relatif au coût de gardiennage du site pour une période de 6 mois

$$M_g = C_g \times H_g \times N_g \times 6$$

C_g : Coût horaire moyen d'un gardien

$$C_g = 40 \text{ € TTC / h}$$

H_g : Nombre d'heures de gardiennage nécessaire par mois

N_g : nombre de gardiens nécessaires

$$M_n = M_r \times (\text{Index}_n / \text{Index}_R) \times [(1 + \text{TVA}_n) / (1 + \text{TVA}_R)]$$

M_n : Montant des garanties financières devant être constituées l'année n et figurant dans le document d'attestation de la constitution de la garantie financière

M_r : Montant de référence des garanties financières le premier montant arrêté par le préfet

Index_n : Indice TP01 au moment de la constitution du document d'attestation de la constitution de garanties financières

Index_R : Indice TP01 utilisé pour l'établissement du montant de référence de garanties financières fixé par arrêté préfectoral

TVA_n : Taux de TVA applicable au moment de la constitution du document d'attestation de la constitution de la garantie financière

TVA_R : Taux de TVA applicable à l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant de référence des garanties financières

ENVIRONNEMENT

Vu pour être annexé
à mon arrêté de ce jour
Laon, le 16 JUIL 2014
Pour le Préfet
Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

(Signature)
Bachir BAKHTI

Site HAUBOURDIN

	Annexe 1	Annexe 2
Soumise à l'annexe		

	Q ₁	Q ₂	C _{TR1}	C _{TR2}	d ₁	d ₂	d ₃	C ₁	C ₂	C ₃	M _e
M _e : Montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation											22 848

	index ₀	index	TVA ₀	TVA _R	α
α = indice d'actualisation des coûts			19,60 %	20,00 %	1,06

	Σ	C _N	P ₈	V	M ₁
M ₁ : Montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange	0	2200	130	0	0

	P	C _C	n _p	P _P	Nbre d'entrée du site	M _e
M _e : Montant relatif à la limitation des accès au site (clôture, panneaux d'interdiction...)	687	0	14,74	15		221

	N _P	C _P	h	C	C _D	M _s
M _s : Montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement. Il couvre la réalisation de piézomètres de contrôles	3	300	4	1392	14850	22626

	C _G	H _G	N _G	M _G
M _G : Montant relatif au coût de gardiennage du site pour une période de 6 mois				15 000

Montant de la garantie financière =	69 150 € TTC
-------------------------------------	-----------------

NOTA :

- GARDIENNAGE : montant prix égal au montant figurant dans la note ministérielle du 20-11-2013
- Une clôture est déjà présente sur le site et est en bon état. Son coût est pris égal à 0.
- Les déchets ayant une valeur marchande ne sont pas pris en compte dans le calcul.